

Couverture d'assurances Statut 7/20

L'employé temps partiel ayant un statut 7/20 sera automatiquement assuré à partir du **8 septembre 2019**. En date du 26 août 2019, la SAQ a posté des enveloppes aux employés 7/20 comportant une lettre explicative et un formulaire d'assurance SSQ de demande d'adhésion ou de modification. Le formulaire est adressé aux employés 16-19.5, mais une demande a été faite afin que l'assureur le personnalise pour les 7/20.

Il est important de savoir que les 7/20 seront automatiquement assurés avec une protection familiale. S'ils désirent changer de protection (individuelle/ monoparentale) ou être exemptés (assuré via leur conjointe), ils devront **obligatoirement** remplir le formulaire et le faire parvenir à France Lavoie des ressources humaines de la SAQ à l'adresse courriel suivante : RH_ConditionsDeTravail@saq.qc.ca ou par courrier interne adressé à France Lavoie, Ressources humaines - Opérations RH, Édifice Tellier.

Il est conseillé de faire une demande de modification du statut rapidement, car la SAQ peut rembourser jusqu'à un maximum de 12 semaines le montant des primes perçues en trop.

À noter que les 7/20 auront les mêmes protections qu'avaient les 16-19.5. Leur couverture comporte les protections suivantes : assurance maladie (médicaments, frais hospitaliers, professionnels de la santé, autres frais médicaux et voyage) et l'assurance vie/décès et mutilation accidentelle (DMA). Les 16-19.5 qui deviennent des 7/20 n'ont pas de besoin de remplir le formulaire d'assurance à nouveau. Ils vont continuer d'être assurés avec la même protection qu'ils avaient en tant que 16-19.5.

Vous trouverez les dépliants de SSQ sur le site du SEMB à l'adresse suivante : <https://www.semb-saq.net/sante-et-securite/autres-documents/>

Pour toutes questions relatives aux assurances, veuillez communiquer avec le bureau du SEMB SAQ (CSN) au numéro suivant : 1-800-361-8427 ou au (514) 849-7754.